



FONDS LANDSCHAFT SCHWEIZ (FLS)
FONDS SUISSE POUR LE PAYSAGE (FSP)
FONDO SVIZZERO PER IL PAESAGGIO (FSP)
FOND SVIZZER DA LA CUNTRADA (FSC)

Un engagement considérable pour Canton de Neuchâtel et Jura Bernois

Créé comme "cadeau" durable pour le 700^{ème} anniversaire de la Confédération, le Fonds Suisse pour le Paysage (FSP) a soutenu à ce jour près de **2500 projets**, dans toutes les régions de Suisse, pour un total de plus de **140 millions de francs**. Chacun peut initier un projet qui met en valeur le paysage : des privés aux cantons en passant par des associations, des communes, des fondations ou d'autres groupements.

Les demandes de contributions sont soumises à la **Commission FSP**, présidée par l'ancienne conseillère aux Etats (notamment) **Verena Diener**. Mme **Brigitte Decrausaz**, ing. agronome et responsable des paiements directs agricoles en Valais, est membre de cette commission fédérale qui l'a désignée pour l'accompagnement du projet présenté aujourd'hui.

Depuis sa création, en 1991, le FSP a affecté un montant de l'ordre de **1.5 mio de francs à la trentaine de projets du Canton de Neuchâtel et de 3.5 mio pour une bonne cinquantaine dans le Jura Bernois** (dont une petite vingtaine pour plus de 50'000.- de soutien chacun); parmi eux, ceux mis sur pied par le Parc Chasseral, qui touchent justement Canton de Neuchâtel et Jura bernois : mesures paysagères en pâturage boisé (notamment en faveur d'une faune rare : Coq de bruyère), mises en valeur de chemins historiques, plantation d'arbres fruitiers ou autres, réfection de murs de pierres sèches, etc. Et, à l'honneur aujourd'hui, le projet **Franges urbaines du Val-de-Ruz**. Cerise sur le gâteau, ce projet allie justement divers sujets de prédilection du Parc Chasseral ("voies de communication historiques d'importance nationale", murs de pierres sèches, revitalisation de vergers et d'allées, etc.) et tout cela avec un fort engagement de la commune de Val-de-Ruz : une belle synergie qu'il convient de saluer!

Le FSP soutient des projets concernant tous les types paysagers, par exemple :

- Remises à ciel ouvert de ruisseaux ou revitalisation d'étangs ou de mares – par exemple à Boudry.
- Plantation d'allées, d'arbres fruitiers de haute-tige, de haies – par exemple justement ici, dans le Val-de-Ruz où les allées sont emblématiques – ou plus généralement dans le cadre de projets de réseaux agro-écologiques.
- Toits de tavillons dans les alpages de l'Oberland Bernois ou en Gruyère.
- Revitalisation de grandes surfaces humides : tourbière des Pontins, Grosses Moos.

Le projet de **Franges urbaines du Val-de-Ruz** représente toutefois une thématique nouvelle qui témoigne, de la part de ses protagonistes, d'un beau dynamisme et d'une volonté d'aménagement du territoire futuriste !

(fg, 24.04.2017)

Autres informations : www.fls-fsp.ch / www.facebook.com/FLS.FSP

Fonds Suisse pour le Paysage FSP, Thunstrasse 36, 3005 Berne

Contacts : Bruno Vanoni, chargé d'information, 031 350 11 54 / 079 405 65 52

François Gigon, chargé de projets, 031 350 11 58



FONDS LANDSCHAFT SCHWEIZ (FLS)
FONDS SUISSE POUR LE PAYSAGE (FSP)
FONDO SVIZZERO PER IL PAESAGGIO (FSP)
FOND SVIZZER DA LA CUNTRADA (FSC)

Contexte FSP : de la frange urbaine au "paysage pour une heure"

Après le succès de sa campagne pour les allées (réalisée entre 2006 et 2009), le FSP a lancé ces dernières années une nouvelle thématique: la revalorisation des paysages de la frange urbaine, en privilégiant une approche multifonctionnelle associée à une exigence de qualité élevée. Il s'est avéré difficile de trouver des projets-pilotes correspondants à cette ambition, de sorte que cette campagne de promotion a été suspendue. Cependant, d'une part, ces recherches ont confirmé que le FSP peut jouer un rôle précurseur afin de mettre en valeur les franges urbaines et, d'autre part, les *Franges urbaines du Val-de-Ruz* constituent précisément l'un des projets pilotes soutenus.

Depuis la fondation du FSP, il y a un quart de siècle, les *paysages ruraux traditionnels* forment le fer de lance de son activité. Or ces paysages sont souvent menacés : soit par une sous-exploitation des champs et des alpages aboutissant à une extension de la forêt, soit par une intensification de l'exploitation dans les zones les plus densément peuplées du pays. Actuellement, en fonction de la pression croissante du développement urbain, avant tout sur le Plateau suisse, il faut déterminer s'il est nécessaire que le FSP s'engage sur ce terrain et dans quelles conditions-cadres il pourrait agir.

Les franges urbaines suscitent un vaste intérêt

Au vu de l'évolution des régions densément peuplées de Suisse, le FSP a lancé la thématique Franges urbaines à l'issue du séminaire tenu à l'occasion de ses 20 ans. Ces trois dernières années, le FSP a ainsi examiné la faisabilité d'une campagne de promotion. Concrètement, il faudrait encourager des projets favorisant la multifonctionnalité de la frange urbaine : qu'il s'agisse d'accessibilité, de disponibilité, de praticabilité, de fonction récréative, esthétique ou écologique, tous ces éléments étant tenus de s'harmoniser.

Avec la collaboration de plusieurs associations d'envergure nationale (Fédération Suisse des Architectes Paysagistes - FSAP, Union des villes suisses - UVS), Association suisse pour l'aménagement national - VLP-ASPAN) et de spécialistes motivés, le FSP a lancé l'idée d'une future campagne pour la revalorisation des franges urbaines. Des projets potentiels ont été évalués pour constater d'emblée que les questions touchant à l'interface entre un paysage vierge de constructions et des zones urbanisées étaient tellement complexes qu'elles freinaient considérablement la planification et la matérialisation des projets.

Concevoir la frange urbaine comme un espace en soi

Le FSP considère la frange urbaine comme une zone de transition, où les éléments et les nécessités du tissu urbain croisent celles du paysage non bâti. Cet espace est le lieu où s'affrontent intérêts divergents et exigences contradictoires, il se trouve à l'intersection entre différents usagers : habitants, personnes en quête de détente et paysans, sans oublier la flore, la faune et les particularités paysagères. L'idée du FSP était d'intervenir sur des franges urbaines nécessitant revalorisation en les insérant mieux dans le paysage. La concrétisation était envisagée dans le cadre de projets de mise en réseau, de conceptions visant à renforcer et développer la qualité du paysage, voire dans le cadre de conceptions d'aménagement plus globales.

Se focaliser sur le paysage rural proche des agglomérations

Pour une majorité des projets examinés, élaborer une stratégie de la gestion des franges urbaines tout en la concrétisant par des aménagements paysagers visibles n'était pas réalisable à bref délai. Heureusement, les projets pilotes finalement retenus – parmi lesquels le **Val-de-Ruz** – ont pu répondre aux exigences en matière de détente et de biodiversité. Il faut toutefois admettre que la frange urbaine est un territoire complexe et difficile, moins approprié à une démarche de campagne telle que celle dédiée aux allées et rangées d'arbres, menée avec un franc succès entre 2006 et 2009.

La commission du FSP a donc dû de renoncer au lancement d'une campagne d'encouragement pour s'en tenir aux cinq projets pilotes soutenus jusqu'à présent. Elle gardera cependant cette thématique à l'esprit avec une vision plus large, ne se focalisant pas uniquement sur les franges urbaines comprises comme des langues de terrain courant le long de la zone à bâtir, mais étendant cette conception au paysage proche des agglomérations, au-delà des zones limitrophes des milieux urbanisés.

Faire valoir son influence en tant que pionnier

Considérant la complexité des éléments imbriqués et vu ses ressources limitées, le FSP ne pourra à l'avenir suivre la thématique des franges urbaines que de manière restreinte. Par contre, étant donné la pression croissante que subissent les paysages ruraux traditionnels dans une Suisse toujours plus urbanisée et densifiée, le FSP doit maintenir son objectif, à savoir influencer de façon ciblée les développements décrits ci-dessus. En agissant directement par des mesures concrètes, le FSP peut jouer un rôle de pionnier dans l'évolution à venir du paysage. A noter que le FSP a déjà endossé ce rôle de précurseur lorsqu'il a œuvré à la conception des paiements directs écologiques ou au développement des parcs naturels régionaux.

A l'avenir, il faudra s'assurer que les paysages traditionnels situés à proximité immédiate des zones urbanisées évoluent positivement – ce qui signifie que l'identité locale ou régionale de ces portions de paysage doit être établie en harmonie avec la biodiversité qu'il est nécessaire de stimuler. Et ce précisément dans ces paysages propices à la détente **atteignables en une heure** donnant tout son sens à l'expression utilisée dans le titre "paysage pour une heure" : une source d'inspiration pour le FSP et les porteurs de projets dans leurs efforts pour promouvoir les paysages ruraux traditionnels en dehors des zones à bâtir!

Adapté de J. Kleiner (Commission FSP) *in* Bull FSP n° 49 / 2017



FONDS LANDSCHAFT SCHWEIZ (FLS)
FONDS SUISSE POUR LE PAYSAGE (FSP)
FONDO SVIZZERO PER IL PAESAGGIO (FSP)
FOND SVIZZER DA LA CUNTRADA (FSC)

Les Franges urbaines de *Val-de-Ruz* vue par le FSP :

Un outil "d'apprentissage du paysage culturel"

La frange urbaine correspond à l'espace caractérisant la transition entre zone d'habitation/artisanale et zone agricole. Même si l'existence de cette zone intermédiaire fait immédiatement penser au cas d'une ville plutôt qu'à celui d'un village, cette notion reste valable en zone rurale : les terres y sont de plus en plus convoitées pour la construction (villas ou autres), au détriment des terres agricoles d'une part et du paysage typique de régions rurales d'autre part. Or cette "bande de territoire de transition" peut offrir un grand potentiel : considérée comme espace à disposition du public, on pourra y aménager – ou simplement y ménager – des surfaces diverses, comme l'exemple du Val-de-Ruz le montre.

La situation de départ

Située à mi-hauteur entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, la commune de Val-de-Ruz (NE) occupe un grand vallon agricole entre deux montagnes boisées. Vu la proximité de Neuchâtel, où les possibilités de construire sont restreintes, une forte progression du bâti a marqué le paysage depuis une trentaine d'années. Chaque ancienne petite commune planifiait ses propres zones à bâtir, la structure typique de petits villages essentiellement agricoles se transformant petit à petit en zone dortoir. Suite à la fusion de 15 communes (en 2013), une occasion s'est offerte de lancer une réflexion sur l'aménagement – en particulier le mitage – du territoire.

La philosophie et l'engagement de la Commune

La commune affirme clairement sa volonté de trouver des alternatives à la problématique du mitage de son territoire mais aussi de sensibiliser sa population à la préservation de son paysage. Du reste, elle fait partie des 32 projets-modèles sélectionnés par la Confédération pour un "développement territorial durable"; la préservation de la qualité du paysage y a largement été mise en avant.

- **Mise en valeur du paysage culturel des abords de villages** : en replantant des vergers traditionnels à la périphérie des villages, en complétant les allées lacunaires ou en aménageant de nouvelles, on enrichit à nouveau un paysage en voie de banalisation; on assure également des liens entre ces villages, de même qu'en reconstruisant des murs de pierres sèches ou en replantant les haies qui bordent eux aussi les chemins aux entrées de villages.
- **Ouverture de la frange urbaine au public** : des zones librement accessibles à la périphérie des parcelles bâties permettent aussi de promouvoir la mobilité douce.
- **Et en plus, on lutte contre le mitage du paysage** : suite à la fusion des communes, toutes les zones à bâtir prévues à l'époque ne sont plus nécessaires. Une approche globale permettra d'en libérer une partie.

Mise en œuvre

Deux sites pilotes ont été retenus :

- **Le Pâquier** ("village pittoresque" selon le plan directeur régional) : près de 300 m de haies, une allée, deux vergers et 275 m de murs de pierres sèches seront restaurés ou créés. Murs et allées longent des "voies de communication historiques" qui appartiennent à l'Inventaire fédéral du même nom (aussi connu sous l'abréviation *IVS*).
- **Cernier** (centre névralgique du Val-de-Ruz : forte pression de densification urbaine mais aussi grand potentiel, notamment celui d'*Evologia*, vaste périmètre dédié à la formation aux métiers de la terre, ouvert au public) : 6 allées ou alignements d'arbres fruitiers ou autres naîtront et 6 vergers seront plantés ou restaurés. Par ailleurs, des zones d'accueil (pour le public), des outils pédagogiques et informatifs seront créés. On pourra ainsi observer un étang de près, expérimenter des jardins potagers urbains ou encore s'informer sur la *permaculture*.

Si toutes les mesures prévues ne peuvent être soutenues *financièrement* par le FSP, leur intérêt n'en correspond pas moins à ses buts et il appuie pleinement la manœuvre dans son ensemble.

Organisation

Comme une bonne partie du Val-de-Ruz est comprise dans le périmètre du *Parc Naturel Régional Chasseral*, c'est ce dernier qui a coordonné le projet. La plantation d'arbres, de haies et la restauration de murs de pierres sèches lui est familière : de tels travaux ont déjà pris place le long d'autres voies de communication historiques, sur le flanc nord du Val-de-Ruz. On y a récemment reconstruit de belles longueurs de murs, créant du même coup un itinéraire pédestre culturel : le *Chemin de Pionniers*.

Perspectives

Après cette phase pilote, une deuxième étape concernera l'ensemble de la commune avec cinq autres secteurs. Des "connexions douces" entre certains villages proches et la piscine d'Engollon seront envisagées : si elles existent partiellement, elles sont souvent peu praticables, voire dangereuses. Une étude approfondie devra encore être menée.

Le point de vue du FSP

Grâce à l'approche ***Frangé urbaine de la commune de Val-de-Ruz***, un paysage en voie de banalisation se restructure, notamment en visant une délimitation claire du bâti et en enrichissant l'espace rural proche. En plus d'une revalorisation d'éléments traditionnels du paysage local, c'est aussi un outil "d'apprentissage du paysage culturel" que la commune mettra à disposition de ses habitants. Avec un bonus biodiversité pour l'ensemble, que veut-on de plus? Que l'engagement de Val-de-Ruz fasse école!

Adapté de F. Gigon (collaborateur scientifique FSP) in Bull FSP n° 49 / 2017



Le départ d'une allée marquant la transition entre zone bâtie (ici le site d'Evologia, à Cernier) et la zone agricole : elle marque également le départ d'une future "voie verte" dédiée au trafic lent, reliant Cernier à un village voisin. Photo FSP.



Un alignement historique de poiriers : la voie pour trafic lent existe déjà. Photo Alain Lugon.